



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS externe commun d'adjoint administratif

SESSION 2026

RAPPORT DU JURY

Introduction

Le concours commun de la session 2026 a proposé 33 postes dans 3 ministères pour 270 inscrits :

- Ministère de l'Education Nationale : 21 postes
- Ministère de la Justice : 11 postes
- Ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du Logement : 1 poste

Si le périmètre d'affectation pour le ministère de la justice et celui des ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la Ville et du Logement s'étend à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, il est limité à la seule académie de Dijon pour l'Education Nationale.

Il est à préciser que le candidat, lauréat du concours sur liste principale, est affecté dans un ministère en fonction de son rang de classement et de l'ordre des vœux ministériels de son choix. Il n'est nullement possible de demander un changement d'affectation ministériel. La gestion des affectations pour les lauréats sur liste complémentaire est gérée intégralement par les services du rectorat de l'académie de Dijon (DPAES) pour l'ensemble des ministères.

L'année 2026 a connu plus de candidats inscrits au concours qu'en 2025 (270 contre 255) pour 5 postes supplémentaires proposés (33 contre 28). Le nombre de candidats présents a augmenté, passant de 161 à 169 personnes.

1. L'épreuve d'admissibilité

Pour l'épreuve d'admissibilité, la barre d'admissibilité a été fixée à 16,04.

- L'épreuve d'admissibilité consiste en deux épreuves distinctes :
 - une épreuve écrite qui consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots, à répondre à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (1h30)

- une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et en mathématiques (1h30).

- Analyse de texte

Sur la base d'un texte qui avait pour sujet « Les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) », le candidat devait répondre à une série de 6 questions. Il fallait commencer par rédiger un résumé en 90 mots (80 minimum, 100 maximum). Les 6 questions suivantes avaient pour objet de juger de la bonne compréhension du texte en abordant les formes des actions menées, les niveaux concernés, les dispositifs mis en place, les notions abordées... Toutes ces informations se trouvaient dans le texte. Il ne s'agissait donc pas d'évaluer la connaissance mais plutôt la qualité de compréhension et d'analyse du texte.

La note moyenne pour cette épreuve est de 14,82.

88 copies bénéficient d'une notation supérieure à 14. 9 copies se situent entre 19 et 20. La note la plus basse s'élève à 8 sur 20. Les notes en dessous de 10 sont au nombre de 9.

- Questions de français et mathématiques

La deuxième épreuve consiste à répondre à une série de questions en français et mathématiques qui ont vocation à déterminer le niveau du candidat dans ces matières. Sont évalués le vocabulaire, la bonne maîtrise de la grammaire et de l'orthographe pour le français, et le calcul et le raisonnement mathématique.

La note moyenne pour cette épreuve est de 15,42.

78 copies bénéficient d'une notation supérieure à 16. Six copies se situent entre 19 et 20. La note la plus basse s'élève à 8. Les notes en dessous de 10 sont au nombre de 8.

Remarques du jury sur l'épreuve

Si l'épreuve de français et de mathématiques ne pose pas de problème d'interprétation, il y a d'importantes disparités de niveau entre les candidats. Il est conseillé aux candidats de se reporter aux annales publiées et de ne pas hésiter à s'entraîner en réalisant des exercices. Un point d'attention sur lequel le jury insiste dans les exercices de mathématique, c'est que le raisonnement a autant de valeur que le résultat. Nous insistons donc sur l'importance de présenter son raisonnement mathématique qui permet d'aboutir au résultat. Si un candidat ne fait apparaître que le seul résultat, il n'obtiendra pas les points dans leur ensemble même si celui-ci est bon.

Concernant le sujet, de bonne compréhension du texte. L'un des premiers écueils soulevé, et qu'il est aisé de corriger, est le non-respect du nombre maximal de mots au résumé. Il n'y a pas de seuil de tolérance à partir du moment où le chiffre maximum est dépassé. Il faut absolument respecter cette consigne au risque d'une perte de points importante.

Pour le reste des questions, les erreurs viennent souvent d'un problème de compréhension qui peut s'expliquer par une lecture peu attentive de celles-ci. Enfin, il faut s'assurer d'une bonne orthographe et d'une bonne syntaxe. Les candidats peuvent être amenés à rédiger dans leurs futures fonctions et un effort en français est recommandé.

2. L'épreuve d'admission

La barre d'admission a été fixée à 15,45 pour la liste principale et 14,92 pour la liste complémentaire.

- L'épreuve d'admission consiste en deux autres épreuves distinctes
 - une première épreuve consistait en un exercice devant ordinateur pour déterminer la maîtrise du candidat sur les outils bureautique (word / excel) et leur aptitude à maîtriser leur temps de composition sur une durée de 20 minutes.
 - une deuxième épreuve consistait en une mise en situation devant un jury composé de trois membres. Une problématique était présentée, et sur la base du savoir être et de la culture administrative personnelle, le candidat devait apporter une réponse étayée au problème exposé. Il n'y a pas d'exercice de présentation du candidat et de ses motivations. Cette épreuve était d'une durée de 10 minutes.

Remarques du jury sur les épreuves d'admission

Sur l'épreuve informatique, le constat est sévère. Nombre de candidats n'ont pas un niveau moyen dans l'utilisation des outils bureautiques courants. Leur maîtrise du temps est déficiente. Il leur est vivement conseillé de commencer par prendre le temps de la lecture complète des sujets pour déterminer ce qu'ils savent et peuvent faire rapidement plutôt que d'exploiter le sujet de manière linéaire avec le risque de se retrouver bloqué sur une difficulté alors que d'autres éléments suivants pourraient être résolus aisément.

Par ailleurs, les fonctionnalités à utiliser dans le cadre de l'exercice relèvent, pour l'essentiel, d'outils de mise en page ou de formules usuelles.

La réalisation de courts exercices préparatoires doit permettre de s'aguerrir aisément pour cet exercice. Il est vivement conseillé de s'exercer aussi bien sur le traitement de texte que sur les feuilles de calcul car les exercices portent sur les deux outils conjointement.

Sur la mise en situation devant un jury, il a été décidé de présenter des exercices communs à chaque jury et de proposer des mises en situation étoffées. Elles sont composées d'une situation de départ présentée par les membres du jury accompagnées d'une première question. Puis, en fonction des réponses apportées par le candidat, la situation initiale est enrichie d'un nouveau fait et d'une question et ainsi de suite.

Le jury est composé de trois personnes issues des différents ministères recruteurs.

L'idée derrière cet exercice est de juger de la posture du candidat, de son savoir être et de sa capacité à prendre un peu de recul par rapport au problème posé. Il ne s'agit pas d'un exercice de connaissance puisque le recrutement est interministériel. Il s'agit de valoriser son expérience professionnelle ou ses études en les transposant à l'exercice proposé pour apporter une réponse étayée. Ce n'est pas une présentation de carrière ! Trop de candidats sont déstabilisés par cet exercice et perdent leurs moyens. Il ne s'agit pourtant que d'un jeu de rôle où ils doivent mettre en avant leur personnalité et leur aptitude à être pondéré, réfléchi et à bien représenter l'institution qu'ils veulent intégrer.

Pour rappel, l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours précise que la mise en situation est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à accueillir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et restituer des communications téléphoniques et à gérer un emploi du temps.

33 postes ont été pourvus sur liste principale et 10 candidats sont inscrits sur liste complémentaire.

Le président du jury

Frédéric BRUT

La vice-présidente du jury

Bérengère DIOT